

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 17 octobre 2022**

**Délibération n° CP-2022-1828**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 9ème

Objet : Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'un terrain nu située 34 rue Berjon - Institution d'une servitude non aedificandi au bénéfice de la Métropole de Lyon sur l'emprise cédée

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

**Commission permanente du 17 octobre 2022****Délibération n° CP-2022-1828**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 9ème

Objet : Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'un terrain nu située 34 rue Berjon - Institution d'une servitude non aedificandi au bénéfice de la Métropole de Lyon sur l'emprise cédée

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Monsieur Mathieu Letheule et madame Anne-Charlotte Long, propriétaires de la parcelle cadastrée BH 2 située 34 rue Berjon à Lyon 9ème, ont sollicité la Métropole pour l'acquisition d'une emprise située au droit de leur parcelle qui appartient au domaine public de voirie métropolitain. L'acquisition de cette emprise permettra à ces propriétaires riverains de créer un espace clôt avec portail qui servira d'accès à leur propriété.

Un réseau d'assainissement T 180 se trouve sous cette emprise. Ce dernier ne pouvant être déplacé, il sera nécessaire d'instituer une servitude *non aedificandi*.

Le déclassement de l'emprise précitée est présenté par délibération séparée à la présente séance.

**II - Désignation du bien**

Il s'agit d'une emprise d'une superficie d'environ 112 m<sup>2</sup>, située 34 rue Berjon à Lyon 9ème.

Cette emprise correspond à un délaissé de voirie, inutilisé et ne présentant aucun intérêt pour la collectivité.

**III - Conditions de la cession**

Aux termes du compromis, la cession de cette emprise interviendra au prix de 6 000 €, libre de toute occupation.

Une servitude *non aedificandi* est créée, de 1,50 m de part et d'autre du réseau d'assainissement, sur l'emprise cédée, au bénéfice de la Métropole.

Par ailleurs, monsieur Mathieu Letheule et madame Anne-Charlotte Long autorisent la Métropole à accéder à l'emprise cédée pour permettre l'entretien du réseau existant et tous travaux de réhabilitation éventuels.

Tous les frais liés à cette vente sont à la charge de monsieur Mathieu Letheule et madame Anne-Charlotte Long ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 20 mai 2022, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - la cession, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 6 000 € à monsieur Mathieu Letheule et madame Anne-Charlotte Long, de l'emprise située 34 rue Berjon à Lyon 9ème,

b) - l'institution d'une servitude de passage pour entretien de canalisation et une servitude *non aedificandi* sur la parcelle cédée.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 24 janvier 2022, pour un montant de 95 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

4° - **La cession** sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 6 000 € en recettes - chapitre 77,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 6 000 € en dépenses et en recettes pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P07O2752.

5° - **Tous les frais** liés à cette cession seront à la charge des acquéreurs.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 18 octobre 2022**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221017-289515-DE-1-1 Date de télétransmission : 18 octobre 2022 Date de réception préfecture : 18 octobre 2022
---